

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 12 février 2019, à 16h00, à la salle communautaire de l'Édiforce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

**EST AUSSI PRÉSENT :** Monsieur Gaston Robitaille, directeur général par intérim en tant que secrétaire de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 2019-02-CMD10052**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 16h.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'OUVRIR** la séance spéciale du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-02-CMD10053**

**Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement**

Sur la proposition de la conseillère Madame Michelle Briand, secondée par la conseillère Madame Louise Charlebois, il est résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Mikael Zayani comme inspecteur en bâtiment et environnement, effectif en date du 4 mars 2019 ou avant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2019-02-CMD10054**

**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance spéciale à 16 h 15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

*Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Raymond Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gaston Robitaille  
Directeur général par intérim